RAPPORT DES MISSIONS EFFECTUES A LUBUMBASHI ET A KOLWEZI EN DECEMBRE 2024 ET JANVIER 2025 DANS LE CADRE DE LA FINALISATION DU RAPPORT ITIE-RDC 2022

I. Contexte et fondements de la mission

1.1. Contexte de la mission

En vue de rencontrer l'Exigence 4.8 de la Norme ITIE relative à la ponctualité des données et en exécution de son Plan de Travail et Budget Annuel 2024 (PTBA 2024), le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC a élaboré des termes de référence qui définissent les actions à mener afin de publier, avant le 31 décembre 2024, le Rapport ITIE-RDC de l'Exercice 2022.

Parmi ces actions, trois étaient restées en souffrance et devaient être exécutées avant la publication dudit rapport.

Il s'agit respectivement des actions ou étapes ci-après :

- ***la tenue des ateliers d'amélioration du projet de Rapport par les parties prenantes dans les Pools*** car le processus d'élaboration et de publication des Rapports ITIE est un processus participatif et inclusif. Cette étape consiste à regrouper les parties prenantes à la mise en œuvre du processus ITIE en RDC en dix (10) Pools de travail à travers le pays et à organiser des ateliers d'amélioration du projet de rapport élaboré par l'Administrateur Indépendant.

- ***la tenue de l'atelier de mise en commun des améliorations des parties prenantes au projet de Rapport*** .
 Cette étape consiste à réunir les délégués des parties prenantes provenant de différents Pools de travail à travers le pays dans un atelier de mise en commun des améliorations du Rapport ITIE-RDC 2022 reçues desdits Pools de travail.

 C'est à l'issue des discussions des parties prenantes au cours de cet atelier que le Rapport ITIE-RDC 2022 est validé et prêt à être soumis à l'adoption du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC avant sa publication.

- ***accompagnement des parties déclarantes à fournir les preuves de fiabilisation des données contenues dans le rapport.***
 Au cours de cette étape, les Experts du Secrétariat Technique sont déployés dans les différents sites pour recueillir les preuves de fiabilisation des données attendues des parties déclarantes.

C'est en vue d'exécuter des trois activités que, avec le financement de la Banque Mondiale à travers le Projet ENCORE, qui est exécuté par le Comité de Pilotage et d'Orientation de la Reforme des Finances publiques (COREF), j'ai été en mission de service dans les Villes de Kolwezi dans la Province du Lualaba et Lubumbashi dans la Province du Haut-Katanga.

En marge de ces trois activités (missions), j'ai aussi été mandaté pour participer aux travaux de l'atelier d'échanges sur les procédures suivies par les entreprises publiques en cas de cession, d'amodiation et d'option des droits miniers.

1.2. Fondements de la mission

Quatre ordres de mission m'ont été délivrés par le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC pour exécuter les quatre activités (missions).

Il s'agit des ordres de missions dont références et objets ci-dessous :

1° Ordre de mission n°130/COORD/ITIE-RDC/ST/GMK/2024 du 09 décembre 2024 relatif à l'organisation, à Kolwezi (Lualaba), d'un atelier des parties prenantes pour améliorer le projet de Rapport ITIE-RDC 2022 ;

2° Ordre de mission n°145/COORD/ITIE-RDC/ST/GMK/2024 du 09 décembre 2024 relatif à l'organisation, à la participation et à l'animation à Lubumbashi (Haut-Katanga), d'un atelier d'échanges sur les procédures suivies par les entreprises publiques en cas de cession, d'amodiation et d'option des droits miniers ;

3° Ordre de mission n°153/COORD/ITIE-RDC/ST/GMK/2024 du 12 décembre 2024 relatif à l'organisation et à la participation, à Lubumbashi (Haut-Katanga), d'un atelier de mise en commun des améliorations des parties prenantes au projet de Rapport ITIE-RDC 2022 et sa validation ;

4° Ordre de mission n°175/COORD/ITIE-RDC/ST/GMK/2024 du 12 décembre 2024 consistant à accompagner les parties déclarantes à fournir les preuves de fiabilisation des données contenues dans le Rapport ITIE-RDC 2022.

C'est en vertu de ces actes que j'ai été désigné pour effectuer ces missions à Kolwezi (Lualaba) et à Lubumbashi (Haut-Katanga).

II. Lieux et dates d'exécution de la mission

Lieux	Dates
1. KOLWEZI	Du 15 au 20 décembre 2024 et du 29 décembre 2024 au 17 janvier 2025
2. LUBUMBASHI	Du 21 au 28 décembre 2024

COREF COLLINE ENTRANT
Reçu le 27.01.2025
Heure 10h00
No. d'Enregistrement 0084
Signature

III. Déroulement de la mission

Le séjour de la mission a été organisé et vécu comme suit :

Jour et Date	Activités
1. Dimanche, le 15/12/2024	Voyage Kinshasa – Lubumbashi par avion.
2. Lundi, le 16/12/2024	Voyage Lubumbashi – Kolwezi par véhicule.
3. Du 18 au 20/12/2024	Tenue de l'atelier des parties prenantes pour améliorer le projet de Rapport ITIE-RDC 2022 dans la Salle SMYLTA, Ville de Kolwezi
4. Samedi, le 21/12/2024	Voyage Kolwezi – Lubumbashi par véhicule.
5. Dimanche, le 22/12/2024	REPOS
6. Du 23 au 24/12/2024	Tenue, au Centre ARRUPE de Lubumbashi, de atelier d'échanges sur les procédures suivies par les entreprises publiques en cas de cession, d'amodiation et d'option des droits miniers
7. Mercredi, le 25/12/2024	- Compilation des propositions d'améliorations reçues des Pools ; - Préparation de l'atelier de mise en commun des améliorations des parties prenantes et de validation du Rapport ITIE-RDC 2022
8. Du 26 au 27/12/2024	Tenue, dans la salle Bukavu du Pullman/ Grand Karavia de Lubumbashi, de l'atelier des parties prenantes pour la mise en commun des améliorations et de validation du projet de Rapport ITIE-RDC 2022.
9. Dimanche, le 29/12/2024	Voyage Lubumbashi – Kolwezi par véhicule.
10. Du 30/12/2024 au 15/01/2025	Porte à porte auprès des parties déclarantes consistant à les accompagner afin de fournir les preuves de fiabilisation des données contenues dans le Rapport ITIE-RDC 2022.
11. Jeudi, le 16/01/2025	Voyage Kolwezi – Lubumbashi par véhicule.
12. Vendredi, le 17/01/2025	Voyage Lubumbashi – Kinshasa par avion.

IV. Résultats obtenus

1° Le Pool de Kolwezi a proposé des améliorations pertinentes après avoir analysé le projet de Rapport ITIE-RDC 2022 et a formulé des recommandations qui ont été présentées à l'atelier de mise en commun des améliorations des parties prenantes.

2° Les délégués des entreprises publiques extractives ont partagé avec les participants les expériences vécues par leurs entreprises respectives quant aux procédures suivies par les entreprises publiques en cas de cession, d'amodiation et d'option des droits miniers.

3° Le projet de Rapport ITIE-RDC 2022 a été validé par les participants pour être soumis à l'adoption du Comité Exécutif, après la prise en compte des améliorations pertinentes proposées par les parties prenantes et des recommandations tendant à améliorer la qualité de ses données.

4° Les parties déclarantes de la Province du Lualaba ont transmis à l'Administrateur Indépendant les preuves de fiabilisation de leur déclaration à l'ITIE conformément au mécanisme de l'assurance qualité des données adoptée par le Comité Exécutif, du moins celles qui n'avaient pas encore transmis ces preuves.

V. Difficultés rencontrées

Les difficultés suivantes ont été rencontrées, entre autres :

1) Le non-paiement, par le Projet ENCORE, des frais de transport routier couvrant le trajet Lubumbashi – Kolwezi suivant l'Ordre de mission n°130/COORD/ITIE-RDC/ST/GMK/2024 du 09 décembre 2024 relatif à l'organisation, à Kolwezi (Lualaba), d'un atelier des parties prenantes pour améliorer le projet de Rapport ITIE-RDC 2022, soit un forfait de dollars américains deux cents (200$US).

2) La non budgétisation de per diem ou d'une rétribution quelconque au profit du Point Focal ITIE à Kolwezi, alors que ce dernier a exécuté, en amont, des tâches préparatoires à la réalisation des activités de l'ITIE, notamment l'impression et la distribution des invitations ainsi que la sensibilisation des participants.

3) La limitation du nombre des participants due à la contrainte budgétaire ne permettant pas d'atteindre un grand nombre des personnes ciblées initialement, malgré l'apport significatif attendu de ces personnes.

En annexe du présent, les ordres de mission estampillés et les cartes d'embarquement et les preuves de paiement de la taxe aéroportuaire.

VI. Remboursement sollicité

Je sollicite le paiement de **dollars américains deux cents (200$US)** couvrant le transport routier Lubumbashi – Kolwezi et retour qui ne m'a pas été payé.

En effet, dans la Note de frais relative à l'Ordre de mission n°175/COORD/ITIE-RDC/ST/GMK/2024 du 12 décembre 2024 consistant à accompagner les parties déclarantes à fournir les preuves de fiabilisation des données contenues dans le Rapport ITIE-RDC 2022, un forfait de dollars américains deux cents (200$US) m'a été versé pour couvrir le trajet routier Lubumbashi – Kolwezi et retour.

Cependant, le Projet ENCORE ne m'a pas versé le même forfait pour la mission consécutive à l'Ordre de mission n°130/COORD/ITIE-RDC/ST/GMK/2024 du 09 décembre 2024 relatif à l'organisation, à Kolwezi (Lualaba), d'un atelier des parties prenantes pour améliorer le projet de Rapport ITIE-RDC 2022, alors que j'ai aussi fait le trajet routier Lubumbashi – Kolwezi et retour.

Fait à Kinshasa, le 23/01/2025

Gilbert DENINGAIDI MAGBATA
Expert Technique en charge des Questions Juridiques, de la Collecte et Analyse des Données/ Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC